

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0864

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Capital social - Appel de fonds 2015

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Frih

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerc, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

**Conseil du 10 décembre 2015****Délibération n° 2015-0864**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Capital social - Appel de fonds 2015**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon est une société anonyme dont le siège social est situé au 20, rue du Lac à Lyon 3°.

Par sa délibération n° 2012-2835 du Conseil du 19 mars 2012, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé les statuts de la SEM, les termes du pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires fondateurs, ainsi que le plan d'affaires prévoyant une prise de participation de la Communauté urbaine, devenue Métropole, à hauteur de 7,7 M€, en tant qu'actionnaire majoritaire de la SEM. Elle détient 55 % du capital social de la société ; le capital restant est réparti entre les Communes de Lyon (5,61 %), Vénissieux (2,53 %), Vaulx en Velin (1,21 %), Villeurbanne (0,66 %) et Rillieux la Pape (0,55 %), le Syndicat de Communes du territoire Saône Mont d'Or (0,44 %), la Caisse des dépôts et consignations (20 %), la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) (12,14 %) et la Caisse d'épargne Rhône-Alpes (1,86 %).

L'action de la SEM Patrimoniale du Grand Lyon s'étend à l'ensemble du territoire de la Métropole. Conformément à l'article L 1521-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), elle exerce une activité d'intérêt général consistant à acquérir, par tout moyen, tout bien et tout droit immobilier puis à en assurer leur administration, leur gestion, leur location et leur vente.

Ces biens ont pour vocation :

- le développement et la pérennisation des pépinières d'entreprises dédiées aux filières d'excellence,
- le développement et la pérennisation des pépinières d'entreprises généralistes et des hôtels d'entreprises,
- le maintien et le développement des activités commerciales dans les opérations de renouvellement urbain,
- le développement de plateformes d'innovation collaboratives destinées à renforcer l'action des pôles de compétitivité.

Elle est actuellement constituée de 10 actionnaires publics et privés.

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales et du code du commerce qui régissent ces sociétés, le capital social est détenu à hauteur de 66 % du total par des collectivités territoriales et/ou par leurs groupements ; la part restante revenant aux actionnaires privés de la société.

Le plan de financement global voté en juin 2012 est constitué :

- du recours à l'emprunt à hauteur de 49 831 000 € (71 % du total),
- du versement de subventions à hauteur de 6 100 000 € (9 %),
- d'un apport en fonds propres de 14 000 000 € (20 % du total) avec libération du capital en plusieurs fois d'ici à 2017.

La répartition du capital social apport initial de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et augmentation de capital souscrite par l'ensemble des autres actionnaires de la SEM Patrimoniale du Grand Lyon inclus est répartie comme suit :

	Actionnaires	Nombre d'actions concernées	Montant total de la souscription au capital social (en €)
actionnariat public	Métropole de Lyon	77 000	7 700 000
	Ville de Lyon	7 854	785 400
	Ville de Vénissieux	3 542	354 200
	Ville de Vaulx en Velin	1 694	169 400
	Ville de Villeurbanne	924	92 400
	Ville de Rillieux la Pape	770	77 000
	Syndicat de Communes du territoire Saône Mont d'Or	616	61 600
actionnariat privé	Caisse des dépôts et consignations (CDC)	28 000	2 800 000
	Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)	17 000	1 700 000
	Caisse d'épargne Rhône-Alpes	2 600	260 000

La valeur des actions de la société a été fixée à un prix nominal unitaire de 100 €. Le nombre total d'actions a été arrêté à 140 000 actions.

L'annexe 4 du pacte d'actionnaires, validée en séance du Conseil d'administration du 2 juillet 2012 par l'ensemble des actionnaires de la SEM, fixe le calendrier prévisionnel des augmentations du capital social de la société jusqu'en 2017.

La souscription et la libération devront, en tout état de cause, être réalisées par la libération du capital total devant être apporté dans la Société, soit un montant de 2 706 000 €, et ce avant le 31 décembre 2015.

Le solde de l'augmentation du capital sera ensuite libéré progressivement à hauteur de 1 599 000 € en 2017.

A ce titre, aux 7 995 000 € de capital social déjà libéré entre 2012 et 2014, qui représentent un total de 79 950 actions, la souscription pour l'année 2015 apportée par chacun des actionnaires présents dans le capital de la SEM, autre que la SERL, s'élève à :

Souscripteurs	Montant total (en €)	2012 Montant libéré (50 %) (en €)	2013 Montant à libérer (15 %) (en €)	2015 Montant à libérer (22 %) (en €)	2017 Montant à libérer (13 %) (en €)
Métropole de Lyon	7 700 000	3 850 000	1 155 000	1 694 000	1 001 000
Ville de Lyon	785 400	392 700	117 810	172 788	102 102
Ville de Vénissieux	354 200	177 100	53 130	77 924	46 046
Ville de Vaulx en Velin	169 400	84 700	25 410	37 268	22 022
Ville de Villeurbanne	92 400	46 200	13 860	20 328	12 012
Ville de Rillieux la Pape	77 000	38 500	11 550	16 940	10 010
Syndicat de Communes du territoire Saône Mont d'Or	61 600	30 800	9 240	13 552	8 008
Caisse des dépôts et consignations (CDC)	2 800 000	1 400 000	420 000	616 000	364 000
Caisse d'épargne Rhône-Alpes	260 000	130 000	39 000	57 200	33 800
<b>Total</b>	<b>12 300 000</b>	<b>6 150 000</b>	<b>1 845 000</b>	<b>2 706 000</b>	<b>1 599 000</b>

Par sa décision en date du 11 mai 2015, le Conseil d'administration de la SEM Patrimoniale du Grand Lyon, conformément à l'annexe 4 de son pacte d'actionnaires, a décidé d'appeler la part de capital social libérable en 2015 auprès de l'ensemble de ses actionnaires pour un montant total de 2 706 000 €.

La part de la Métropole de Lyon représente un montant total de 1 694 000 € qui fera l'objet d'un versement en une fois ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

#### DELIBERE

**1° - Décide** de participer à l'augmentation du capital social de la Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon à hauteur de 1 694 000 €, conformément aux termes de l'annexe 4 du pacte d'actionnaires de la SEM et de la décision prise en Conseil d'administration de la société, le 11 mai 2015.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer les bons de souscription et la libération échelonnée des actions à hauteur de 22 % du capital social, soit 16 940 actions de 100 € chacune pour un montant total de 1 694 000 €.

**3° - La dépense** annuelle d'investissement correspondant aux fonds libérés pour la capitalisation 2015 de la SEM Patrimoniale du Grand Lyon sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - compte 261 - fonction 020 - opération n° OP01O2708.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.**